

N. Réf. : EC/FF/PhC

Objet :  
Etat des lieux à propos de la réflexion  
sur la réforme de la Santé au travail

Puteaux, le 29 juillet 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le Groupe Permanent d'Orientation (GPO) du Conseil d'Orientation des Conditions de travail (COCT) avait été chargé par la Ministre du Travail, le 12 mars dernier, d'une mission de réflexion sur le devenir de la santé au travail pour faire suite à la remise en août 2018 du rapport de Madame la Députée Lecocq.

Au terme de cette réflexion, le 12 juillet dernier, les partenaires sociaux, membres du GPO, devaient s'accorder sur une synthèse rédigée par le Secrétariat Général du COCT.

Ce document de synthèse, qui avait pour base un texte élaboré par les Organisations syndicales de Salariés, avait été complété et amendé par les positions des Organisations Patronales formulées dans un écrit adressé au Secrétaire Général du COCT spécialement à cet effet. De la sorte il constituait un véritable document de synthèse.

La relecture partagée de ce texte a rencontré une telle intransigeance de certaines composantes de la délégation syndicale au regard des positions des Organisations patronales que l'exercice n'a pu se poursuivre.

La délégation patronale a regretté ces circonstances de blocage systématique, laissant toute liberté à la Présidence du GPO du COCT le soin de remettre en l'état le texte de synthèse préparé par son Secrétaire Général.

Cela étant, les Organisations patronales et particulièrement la CPME tiennent à réaffirmer leur volonté de procéder à une réforme en profondeur de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels.

Cette réforme devra toutefois être menée en cohérence avec la responsabilité des employeurs : la santé des salariés ne peut être dissociée de cette responsabilité. Ainsi, au titre de cette dernière, la mise en place et la gestion des Services de Santé au Travail incombant exclusivement aux employeurs devront demeurer entre leur main.

Ce dossier ne manquera pas de connaître de nouvelles évolutions à la rentrée prochaine, évolutions dont nous vous tiendrons informés.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à ces informations,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées et les meilleures.



Eric Chevée  
Vice-Président chargé des Affaires Sociales  
et de la Formation